

Les microcentrales et les rivières

La rivière nous a-t-elle déjà trop donné? Peut-être. Elle nous permet depuis les années 50 de produire de l'électricité bon marché sans générer les gaz nocifs provenant de la combustion des produits fossiles. C'est la vente de l'électricité produite par les centrales hydroélectrique qui a permis à L'EDF de progresser et de financer la recherche nucléaire où elle excelle maintenant. Elle nous a déjà tellement donné que l'on pourrait douter de ses capacités de continuer à le faire. C'est mal la connaître. Si l'on prend garde de ne pas lui demander plus que ce qu'elle ne peut raisonnablement donner il n'y a pas de souci à se faire. On peut s'émouvoir des quelques projets de grands barrages au fin de production électrique et non de stockage qui reste - quoi qu'on en dise- en suspens, ou pire qui sont en construction actuellement*.

Il faut toutefois se garder de généraliser sur les nuisances provoquées par les micros centrales. L'examen du cas des micros centrales est fait de cas particulier.

Certaines d'entre elles disposées sur le bas cours des fleuves dans des bras de dérivation ne présentent pas d'inconvénient majeur pour l'environnement. Il y a eu aussi beaucoup d'émotion au sujet de l'installation de microcentrales sur les petites rivières à régime glacière telle que le Gyr. En effet, la rivière n'a pas totalement fini de nous surprendre et de nous aider. Ce qui est essentiel dans tous ces problèmes de prélèvement d'une partie du débit de la rivière quel que soit d'ailleurs la motivation du prélèvement *est la part de débit laissée dans la rivière par rapport à son débit naturel*. Quand la rivière est généreuse et augmente son débit naturellement d'une façon importante en fin de journée comme cela est le cas des rivières à régime glacière lors des heures chaudes de la journée et les Lutins nautiques ne voient pas pourquoi on ne profiterait pas momentanément de ses largesses. Il n'y a, dans le cas des rivières à régime glacière que des avantages à prélever une partie de leur débit sous réserve de laisser courir dans son lit un débit qui ne soit jamais inférieur au débit naturel qu'elle avait aux heures les plus froides de la journée. Ces rivières à eaux froides sont souvent dangereuses par haut débit et voilà une façon intelligente de domestiquer la rivière, d'améliorer la sécurité tout en continuant à produire de l'énergie renouvelable bon marché ne provenant pas de la combustion des produits fossiles. Non, sincèrement dans le cas des rivières à régime glacière, aucune polémique basée sur des conflits d'intérêt ou un amour immodéré de la nature ne devrait s'installer. Sous réserve bien sûr que les dérivations ne soient pas apparentes. Le seul problème est de s'assurer qu'il reste toujours dans ces rivières, qu'il s'agisse d'une petite rivière comme le Gyr, ou d'une plus grosse comme l'Isère, heures de navigation ou pas, *un débit au moins égal à celui des heures les plus froides de la journée*, pas de savoir s'il est préférable de prélever seulement 2 m³/s ou 50 m³/s ou de savoir si les gains sont marginaux ou non. Un seul souhait des Lutins : le choix de microcentrale à hauteur de chute suffisante

pour limiter le risque que pourrait constituer pour la sécurité cette alternance de haut et de bas débit entre des microcentrales trop rapprochées l'une de l'autre. A la fin du printemps et pendant l'été, lorsque le débit est trop important, les eaux froides d'une rivière comme l'Isère en aval de bourg Saint Maurice sont dangereuses. L'EDF soucieuse ou non d'assurer la sécurité lors des championnats du monde qui se tiennent souvent à cet endroit a souvent eu du mal à limiter le débit dans le lit naturel de la rivière afin d'améliorer la sécurité au bénéfice de la production hydroélectrique. Il faut par contre prendre garde à l'appât du gain et l'obligation de rachat par l'EDF du courant électrique produit par le particulier à des taux attractifs*. Ces pratiques ne doivent pas entraîner des installations non conformes à des règles d'implantation strictes. Ces règles devraient maintenant être dédiées à l'avenir du canoë-kayak et à sa sécurité, au plaisir du touriste nautique et du promeneur pédestres longeant les berges de la rivière. Il faut reconnaître que cette politique de rachat ne présente pas d'inconvénient pour l'environnement dans le cas des cellules photovoltaïques ou des éoliennes. Par contre, ce n'est pas le même constat pour les microcentrales qui subsistent ici ou là sur les rivières à régime pluvial ou pire encore sur les rivières générées par des résurgences. Sur ces rivières à débit souvent plus faible, l'impact sur l'environnement peut être assimilé à une véritable nuisance. Pour produire quelques kWh de plus, le débit prélevé pour alimenter la microcentrale est augmenté par l'exploitant et ce qui reste dans le lit naturel est triste à voir. Ce constat est encore plus affligeant sur les rivières à usage touristique telles que l'Aveyron, le Lot ou la Sorgue. Il est naturellement douloureux pour un propriétaire riverain auquel un droit d'exploitation a été consenti à ses parents de se voir retirer ce droit de son vivant pour ses descendants, mais sur ces rivières particulières, il y va de l'intérêt général.

*<http://www.rivieres.info/patri/rizza.htm>

* Cette pratique commence à être combattue au niveau européen, probablement pour faire échec à cette notion de monopole. C'est tant mieux, parce que, momentanément généreuse, elle introduit une notion de dépendance qui peut se retourner à long terme sur le particulier.